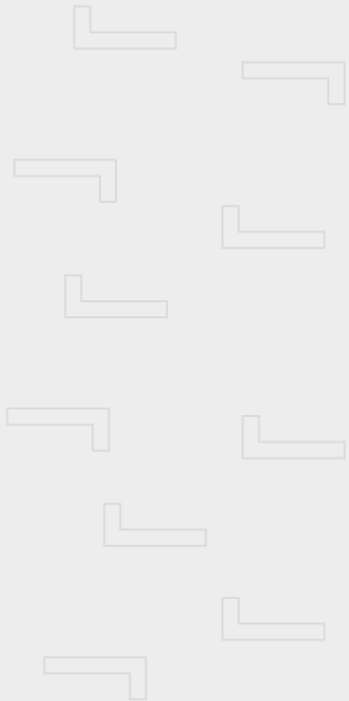


**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Présentation des programmes d'EPS

Voie professionnelle

IA-IPR EPS – 25 juin 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

■ Organisation et volumes horaires d'EPS (enseignement obligatoire)



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Organisation et Volumes horaires

- **Les classes préparant au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)**

- VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 55 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT, 14 SEMAINES DE PFMP ET 3 SEMAINES D'EXAMEN

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Total
72,5	65	137,5

- **Les classes préparant au Baccalauréat Professionnel (Bac Pro)**

- VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 84 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT, 22 SEMAINES DE PFMP ET 2 SEMAINES D'EXAMEN

2 ^{nde}	1 ^{ère}	Terminale	Total
75	70	65	210

Arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel, au certificat d'aptitude professionnelle

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Le nouveau programme d'EPS de la voie professionnelle



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





Programme d'EPS Voie Professionnelle

Le préambule – les orientations du programme

- **Contextualisation dans le projet éducatif global de formation personnelle et professionnelle de l'élève**
- **Affirmation des visées traditionnelles de l'EPS en les spécifiant:
SANTÉ – CITOYENNETÉ - CULTURE**
- **Cohérence avec les programmes du collège et de la voie générale et technologique**
- **Prise en compte de la diversité des élèves et des spécificités du territoire**
- **Affirmation du double principe de liberté pédagogique et de responsabilité de l'enseignant d'EPS**



Programme d'EPS Voie Professionnelle

Le préambule – les mots clés

- **Formation** : de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires
- **Santé** : construction d'une éducation à la santé
- **Citoyenneté** : intégration des codes sociaux et des valeurs civiques, acceptation des différences et lutte contre les stéréotypes sociaux
- **Culture** : développer une culture de l'activité physique, régulière et durable
- **Diversité** : forte diversité des formations, des publics et des motivations
- **Réussite** : offre de formation adaptée aux ressources réelles et aux possibilités de réussite



Programme d'EPS Voie Professionnelle

La finalité (commune à la voie GT)

L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, **capable de faire des choix éclairés** pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif **et solidaire**

Programme d'EPS Voie Professionnelle

Les 5 objectifs (communs à la voie GT mais spécifiés)

Développer sa motricité	S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner	Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire	Construire durablement sa santé	Accéder au patrimoine culturel
« L'enrichissement de cette motricité, quand elle est perçue comme une réussite par l'élève, favorise la confiance en soi et le sentiment de compétence, sources d'un épanouissement personnel et professionnel »	« L'élève développe ses capacités à ressentir, diagnostiquer, planifier, à accepter la répétition et la persévérance dans l'effort pour stabiliser les apprentissages... Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par autrui », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome »	« En acceptant les responsabilités qu'on lui délègue progressivement, il apprend à assumer les conséquences de ses choix. »	« L'EPS l'aide à percevoir l'intérêt d'une pratique physique régulière, la plus complète possible pour construire sa santé aux différentes étapes de sa vie. »	« Par la pratique scolaire des APSA, l'élève apprend les éléments fondamentaux de la culture issus des pratiques sociales »

Programme d'EPS Voie Professionnelle

Les champs d'apprentissage

Un champ d'apprentissage délimite un **contexte de pratique** dans lequel l'élève apprend, au regard d'une **intention principale**, de la **relation qu'il crée** :

Champ d'apprentissage	CA 1	CA 2	CA 3	CA 4	CA 5
Contexte de pratique	Réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée	Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains	Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui	Conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner	Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir
Relation principale	avec le temps et l'espace	avec l'environnement	par le regard de l'autre	par l'opposition à autrui	par lui-même à travers l'entretien et le développement de soi
Intention principale	Mobiliser de façon maximale ses ressources pour produire sa meilleure performance à une échéance donnée.	Adapter ses déplacements aux ressources et contraintes du milieu pour réussir son projet d'itinéraire initial.	Exposer sa prestation au regard d'autrui pour être apprécié et/ou jugé	Dominer son adversaire de niveau équivalent en marquant plus de points que lui	Savoir s'entraîner dans une pratique sécurisée en produisant des effets bénéfiques recherchés en relation avec un thème d'entraînement

Programme d'EPS Voie Professionnelle

Les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP)

- **AFLP, « traductions » de compétences:** « Les apprentissages en EPS conduisent à l'acquisition de compétences qui se traduisent en AFLP dans chacun des cinq champs d'apprentissage »
- **6 AFLP spécifiques pour chaque CA et différenciées pour le Bac Pro et le CAP :**
 - En CAP : atteste d'un engagement authentique dans l'action au regard du champ d'apprentissage
 - En Bac Pro: atteste d'un engagement réfléchi dans un projet d'apprentissage
- **4 AFLP doivent être visés dans chaque séquence d'enseignement (cycles), les 2 premiers listés sont « incontournables »**



Programme d'EPS Voie Professionnelle

Les APSA

- **Supports de l'enseignement de l'EPS par lesquels les élèves atteignent les AFLP.**
- **Présentées sous des formes scolaires appropriées** aux caractéristiques des élèves, adaptées aux intentions éducatives des professeurs et restent porteuses du fond culturel des pratiques contemporaines.
- **Une APSA peut prendre plusieurs formes** et peut être associée à diverses intentions.
- **Dans ce programme, cela conduit à ne pas prévoir a priori de liste d'APSA par champ d'apprentissage.**
- Les équipes pédagogiques sont à l'initiative du choix des APSA.



Programme d'EPS Voie Professionnelle

Les modalités de pratique

- Elles constituent **plusieurs voies d'entrée possibles dans le champ d'apprentissage** afin de répondre à la diversité des élèves de la voie professionnelle.
- Le choix des modalités doit **respecter l'intention principale** du champ d'apprentissage concerné et permettre **l'acquisition par les élèves de tous les AFLP** de ce champ.
- Sur la **base du projet de classe** qui s'appuie sur les caractéristiques des élèves, les **modalités de pratique peuvent varier** au sein d'une même classe.

Programme d'EPS Voie Professionnelle

Les compétences à construire

Présentation systémique, exemple en CA1:

selon un champ d'apprentissage	exemples d'APSA	à traiter selon certaines modalités de pratique	en respectant l'intention principale	Pour acquérir diverses AFLP
CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée	athlétisme, biathlon, cross, épreuves athlétiques combinées, natation de vitesse et de distance...	pratique dont le but est la production d'une performance mesurée, le gain d'une épreuve ou la recherche d'un dépassement de soi..	mobilisation maximale de ses ressources pour produire sa meilleure performance à une échéance donnée.	<p>AFLP CAP S'engager et persévérer, seul ou à plusieurs, dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.</p> <p>AFLP Bac Pro Analyser sa performance pour adapter son projet et progresser.</p>

Programme d'EPS Voie Professionnelle

L'évaluation

- **Principe d'évaluation par compétences (déclinées par ALFP)**
 - « Les équipes pédagogiques doivent construire les situations qui permettent d'atteindre les AFLP du champ d'apprentissage dans les APSA retenues. Elles doivent également **caractériser les quatre degrés d'acquisition pour chacun des AFLP** travaillés dans l'APSA support. »
- **Principe d'évaluation explicite**
 - « Le professeur conçoit des **situations d'évaluation qui renseignent les élèves sur le degré d'acquisition des compétences** au fil des leçons. »
- **Principe d'évaluation curriculaire des AFLP**
 - « La validation finale du degré d'acquisition de chaque AFLP s'envisage à l'échelle du cursus de formation. **Dans la mesure du possible, il convient de valider ces niveaux d'acquisition dans deux APSA différentes d'un même champ d'apprentissage** afin d'envisager des acquis durables et transférables. »

Evaluation certificative : repères hypothétiques

Propositions relatives aux épreuves d'examen en EPS, Conseil Supérieur des Programmes, février 2019

- *CAP : ensemble certificatif composé de deux épreuves relevant obligatoirement de deux champs d'apprentissage. Une épreuve pourrait être certifiée en première année, la deuxième épreuve serait alors obligatoirement validée en classe terminale.*
- *Bac Pro : ensemble certificatif composé de trois épreuves relevant obligatoirement de trois champs d'apprentissage. Une épreuve pourrait être certifiée en classe de première, les deux autres seraient obligatoirement validées en classe terminale.*
- *Pour chaque ensemble certificatif, la totalité des enseignements est assurée par le même enseignant.*
- *Chaque « rendez-vous certificatif » permet d'évaluer le degré d'acquisition de plusieurs AFLP CAP ou Bac Pro et prend nécessairement en compte les deux premiers AFLP de chaque champ d'apprentissage.*
- *Dans chaque champ d'apprentissage, un référentiel national spécifie*
 - *les éléments de cadrage de l'épreuve d'évaluation*
 - *les quatre degrés d'acquisition des AFLP du champ.*



Programme d'EPS Voie Professionnelle

La mise en œuvre du programme dans l'établissement

- **Programmation différenciée pour les classes de CAP et Bac Pro**
 - **CAP** : 3 CA programmés. Le CA5 doit être travaillé dans au moins une des années de formation
 - **Bac pro** : 4 CA au minimum, 5 CA si les conditions le permettent. Le CA5 doit être programmé sur 2 séquences au minimum pour un équivalent d'au moins 20 heures.
- **Savoir-nager**
 - Tout doit être mis en œuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé cette compétence fondamentale à l'issue du collège puisse satisfaire au test « savoir-nager » (Séquences filées, stages massés, AS).

Programme d'EPS Voie Professionnelle

La responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS

→ Elaboration d'un projet pédagogique disciplinaire:

- **Définition des objectifs disciplinaires et les moyens pour les atteindre** à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire.
- **Prise en compte du projet d'établissement** : L'équipe d'EPS conçoit le projet pédagogique disciplinaire en cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs qui l'accompagne.
- **Définition de projets de classe** : il propose des contenus et des modalités de pratique pour atteindre des objectifs ciblés et adaptés aux caractéristiques des élèves.
- **Prise en compte des attendus programmatiques** :
 - **spécifie les AFLP pour chaque APSA** de l'offre de formation.
 - **prévoit les indicateurs des degrés d'acquisition** atteints par les élèves sur chacun des AFLP.



Programme d'EPS Voie Professionnelle

L'association sportive

- s'inscrit dans **le prolongement de l'EPS obligatoire**.
- se fixe des objectifs spécifiques à une **pratique reposant sur le volontariat**.
- Est accessible à tous les élèves et leur permettant de s'engager dans des **pratiques physiques complémentaires** dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative.
- S'inscrit dans le **principe de rencontres : compétition, loisir ou découverte**
- S'articule aux projets locaux (Etablissement, EPS)



Programme d'EPS Voie Professionnelle

Les enjeux du projet pédagogique

- **Garantir des conditions d'enseignement optimales**
 - offre variée d'équipements sportifs couverts et de plein air.
 - Tenir compte des conditions d'enseignement de l'APSA choisie, de l'exigence de sécurité, de la diversité des élèves
 - constitution de groupes, amélioration du taux d'encadrement au regard des exigences de sécurité en milieu aquatique ou dans les activités physiques de pleine nature (APPN).
- **Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS**
- **Proposer des traitements didactiques adaptés aux élèves à besoins particuliers**
- **Gérer les inaptitudes**
- **Intégrer des organisations singulières**
 - enseignement massé sous forme de stage, une répartition semestrielle ou une globalisation horaire.
- **Permettre un travail interdisciplinaire notamment avec le programme de prévention-santé-environnement (PSE)**

Vers des principes de programmation des APSA

Points de traitement chronologique.

En italique, les orientations données par les IA-IPR EPS

1) Proposer les 5 CA dans le cursus Bac Pro, 4 au minimum

2) Proposer 3 CA dans le cursus CAP

sous réserve de conditions d'enseignement minimales :

a. Offre identique pour tous les élèves du lycée dans chaque CA

b. Durée des séances (temps effectifs de pratique >75%)

c. Qualité de l'installation (taille, équipement, coût)

d. Compétences de tous les professeurs du lycée professionnel

Vers des principes de programmation des APSA

Points de traitement chronologique.

En italique, les orientations données par les IA-IPR EPS

3) Proposer un temps suffisamment long pour permettre

l'atteinte de tous les AFLP d'un champ d'apprentissage :

- a. 20 heures, soit 2 cycles de 10 heures effectives*
- b. ou un cycle de 20 heures massées pour certaines APSA
(éloignement, accessibilité de l'installation)*
- c. Sauf contexte particulier de pratique antérieure de tous les
élèves*

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

